



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1553

Texte de la question

## RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE

**M. le président.** La parole est à M. André Chassaigne.

**M. André Chassaigne.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, hier, la commission Thélot a rendu son rapport au Premier ministre. Après un débat qui ne fut qu'une mascarade ("*Oh !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) et le départ de plusieurs membres de cette commission, qui ont constaté que les dés étaient pipés, nous disposerions donc des fondements de la future loi d'orientation sur l'école.

L'inquiétude est grande à propos de ce texte qui pourrait programmer le démantèlement de notre système éducatif, et une manifestation est déjà organisée à deux pas de cette enceinte.

Certes, l'objectif affiché est de garantir un parcours de réussite à chaque élève. Chiche, monsieur le ministre ! Mais faut-il, pour cela, tirer vers le bas l'offre éducative, en instaurant une sorte de SMIC scolaire fondé sur une orientation précoce ? (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Faut-il allonger le temps de service des enseignants du secondaire ("*Oui !*" sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) sans répondre aux besoins en médecins scolaires, infirmières, assistantes sociales, psychologues, ainsi qu'en personnel éducatif ? ("*Caricature !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Faut-il, plutôt que de chercher à élever le niveau culturel de tous les élèves, avoir pour seule ambition la formation d'une masse de travailleurs précaires et flexibles au savoir minimum ? Votre objectif ne serait-il pas, en réalité, de justifier la rigueur budgétaire en arguant que l'importance des moyens est secondaire ? Diffuser un savoir au rabais pour des droits sociaux au rabais : tout cela est d'une implacable cohérence.

Nous pensons, quant à nous, que la réussite scolaire pour tous, la démocratisation de notre enseignement, ne passent pas par l'élitisme, le fatalisme et le passéisme.

**M. Lucien Degauchy.** Ni par le communisme !

**M. Thierry Mariani.** Y a-t-il une question ?

**M. André Chassaigne.** Aussi notre groupe apportera-t-il dans ce débat des propositions ambitieuses et efficaces.

Ma question ("*Ah !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) est simple : allez-vous enfin répondre aux attentes et aux inquiétudes exprimées par nos concitoyens et relever le défi d'une école adaptée à notre temps et permettant réellement la réussite de tous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

**M. le président.** Monsieur Degauchy, veuillez ne plus interrompre ! Vous aurez tout loisir de vous exprimer puisque vous poserez la dernière question.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Fillon,** ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous me permettez, monsieur le député, de ne retenir de votre question que la phrase par laquelle vous indiquez que le groupe communiste et républicain fera des propositions et participera de manière active à un débat très important pour l'avenir de notre pays.

**M. Jean-Claude Lenoir.** Ça m'étonnerait !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il faut se garder de la caricature, monsieur Chassaigne : le débat sur l'école a été très riche. (*" Non ! C'est un faux débat ! " sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Un million de personnes y ont participé. Si ses conclusions ne vont pas dans le sens que vous souhaitez, cela ne signifie pas qu'il n'a pas eu lieu et qu'il n'a pas été le débat le plus important qu'on ait organisé sur l'école depuis des années.

La commission Thélot propose un certain nombre d'orientations qui n'engagent pas le Gouvernement, je l'ai dit hier, et qui, par ailleurs, n'ont rien à voir avec l'image que vous venez d'en donner. Lorsqu'elle propose d'établir, comme c'est le cas dans beaucoup de pays, un socle de connaissances fondamentales dont la maîtrise sera nécessaire pour aller plus avant dans les cycles scolaires, elle ne préconise pas, à l'évidence, un " SMIC culturel " : bien au contraire, elle reconnaît par là qu'on ne peut pas laisser des jeunes avancer dans leur scolarité sans qu'ils maîtrisent la langue française, le calcul et des notions de base sans lesquelles il est impossible de progresser dans le savoir.

De même, lorsque la commission évoque la réforme du statut des enseignants, ce n'est pas pour dire qu'ils doivent travailler plus, mais pour souligner que l'importance de leur rôle en dehors des cours doit être mieux reconnue. Elle propose d'ailleurs qu'ils soient rémunérés en sus pour cela. C'est dire si ce rapport a peu de choses à voir avec la description que vous venez d'en faire !

**M. André Chassaigne.** Cela reste à prouver !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais je le répète, ce rapport n'engage pas le Gouvernement, car c'est au Parlement de décider à partir des propositions que celui-ci lui fera. Et je me réjouis, monsieur Chassaigne, de la perspective de discuter bientôt avec vous de vos propres propositions sur l'école. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. André Chassaigne](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1553

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 octobre 2004